



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

France Relance à La Réunion



Jacques Billant
Préfet de La Réunion

A La Réunion, France Relance c'est plus d'un milliard d'euros répartis en 5 volets : le volet santé et médico-social, le volet relance de l'économie et sauvegarde de l'emploi, le volet transition vers une économie verte, le volet transition vers une économie numérique, et le volet service.

La stratégie territoriale de déploiement de ce plan doit être portée collectivement et en collaboration. C'est pourquoi j'ai réuni aujourd'hui nos partenaires de longue date autour d'un accord qui assurera la mise en cohérence des actions financées par France Relance par l'État, par les fonds propres de la Région et du Département ainsi que par les fonds européens à La Réunion.

Cet accord se veut volontariste et s'inscrit également dans la perspective de nouveaux programmes européens couvrant la période 2021-2027.

Les enjeux pour le territoire sont forts ! Le plan de relance à La Réunion vise à accélérer les transitions en cours en matière d'écologie, de numérique, de structuration de l'économie et de son rôle sociétal.

Cet accord permettra concrètement de cibler les actions et d'en assurer le suivi par la mise en place d'un comité de pilotage.

Il est bien entendu un gage de territorialisation et de respect des spécificités réunionnaises en adaptant notamment les appels à projets à nos entreprises.

Composé majoritairement de TPE et PME, le tissu économique réunionnais a été et est encore aujourd'hui fragilisé par la crise sanitaire. Le plan de relance à travers de son approche concertée devra soutenir ces entreprises dans un ambitieux challenge : faire de la crise, une opportunité.»



Pour faire face à l'épidémie de la Covid-19, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise des mesures inédites et massives : fonds de solidarité, prêt garanti par l'État, exonération des cotisations sociales, appui au traitement d'un conflit en entreprise, reports des cotisations, dispositif d'activité partielle. Ces dispositifs d'urgence ont été maintenus et renforcés. Fin septembre 2020, ce sont près de 470 milliards d'euros qui ont été mobilisés par le Gouvernement, pour protéger les salariés et les entreprises, ainsi que pour soutenir les secteurs les plus durement touchés par la crise. Le plan France Relance, doté de 100 milliards d'euros, doit permettre de retrouver en d'ici deux ans notre niveau de richesse d'avant crise et bâtir la France de 2030. Il comprend des mesures concrètes à destination de tous les Français, tous les travailleurs, tous les chefs d'entreprises et tous les territoires. Avec une priorité absolue : le soutien de l'emploi, en particulier des jeunes.

Les trois volets principaux du plan France Relance

1 | LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (30 MILLIARDS D'EUROS)

Objectif : devenir la première grande économie décarbonée européenne en 2050. Il s'agit d'adopter une croissance durable et juste, en investissant dans quatre secteurs prioritaires : la rénovation énergétique des bâtiments, les transports, la transition agricole et les énergies bas-carbone.

2 | LA COMPÉTITIVITÉ (34 MILLIARDS D'EUROS)

Objectif : renforcer la compétitivité de nos entreprises, garantir notre souveraineté économique et notre indépendance technologique, soutenir l'innovation, accélérer la transition écologique et numérique des entreprises, et relocaliser les appareils de production en France.

3 | LA COHÉSION (36 MILLIARDS D'EUROS)

Objectif : France Relance est un plan de cohésion sociale et territoriale, qui bénéficie à tous les Français.

Il est vecteur de solidarité entre générations, entre territoires, et entre les entreprises de toutes tailles. Une méthode : le dialogue et la concertation avec l'ensemble des acteurs publics dans les territoires, avec les parlementaires, les partenaires sociaux, les représentants de filières, le monde associatif, les ONG, des économistes, les partenaires européens et des panels d'experts.

Le plan reposera notamment sur des contractualisations avec les collectivités locales pour accélérer la relance dans tous les territoires.

Un impératif : le suivi des résultats, par la création de comités de suivi au niveau national et local, pour garantir la mise en œuvre concrète et rapide des mesures du plan. La relance génère un élan dont chacun, à son échelle, doit pouvoir se saisir.

Un montant : 100 milliards d'euros.

Les dépenses du plan de relance seront engagées sur deux ans (2020 - 2022) et financées par plusieurs canaux :

- La troisième loi de finances rectificative pour 2020 ;
- Le projet de loi de finances pour 2021 et en particulier la mission « plan de relance » et la mission d'« investissement d'avenir » (PIA4) ;
- Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 (volet investissement du Ségur de la santé notamment) ;• Les nouveaux produits climat de Bpifrance et les actions de la Banque des Territoires.

Grâce au plan de relance européen, l'Union européenne financera près de 40 milliards d'euros du plan France Relance.

Les Français ont déjà bénéficié et bénéficient de nombreuses mesures effectives de France Relance.

Il s'agit par exemple de la majoration de 100 euros de l'allocation de rentrée scolaire en août dernier, de l'élargissement de MaPrimeRenov', du crédit d'impôt aux TPE/PME pour la rénovation thermique de leurs locaux pour les travaux conduits à partir du 1er octobre, de l'aide à l'embauche des jeunes depuis août, ou encore des appels à projets de soutien à l'industrie (secteur automobile ou aéronautique, relocalisation industrielle, décarbonation) lancés ces dernières semaines. planderelance.gouv.fr centralise l'ensemble des mesures, oriente les bénéficiaires, en fonction de leurs besoins vers les mesures qui les concernent pour en faciliter l'accès.

FRANCE RELANCE A LA REUNION

ZOOM EN CHIFFRE

1,5 milliards d'euros pour La Réunion répartis selon les différents volets

Volet écologie

40 M€

mobilisés pour la rénovation de
53 bâtiment publics

4.5 M€

mobilisés pour le verdissement des
ports

En 2020, le dispositif Ma Prime Rénov a permis que **1.5 M€** soient mobilisés par des particuliers pour réduire l'empreinte carbone de leur logement.

Volet Compétitivité

La relance passe par la souveraineté économique sur le plan national comme régional. Les entreprises réunionnaises doivent assoir leur compétitivité sur le marché local, national et sur la zone Océan indien. Des choix doivent être faits en matière :

- d'investissement massif dans certaines technologies identifiées comme les technologies d'avenir, par l'aide à la recherche,
- de formation,
- de développement de compétences,
- de valorisation des savoir-faire nationaux existants

Arma sud – Entreprise Territoire d'Industrie



4.7M€

permettant de réaliser 17M d'euros d'investissement pour les 12 entreprises lauréates du dispositif «Territoires d'Industries

2.2M€

(33 dossiers) pour l'investissement via la BPI

3M

Dédiés à la relocalisation industrielle « ex industrie du futur »

1.2M€

(13 dossiers) pour l'innovation via la BPI

350 000M€

au titre du Programme d'investissements d'avenir 3

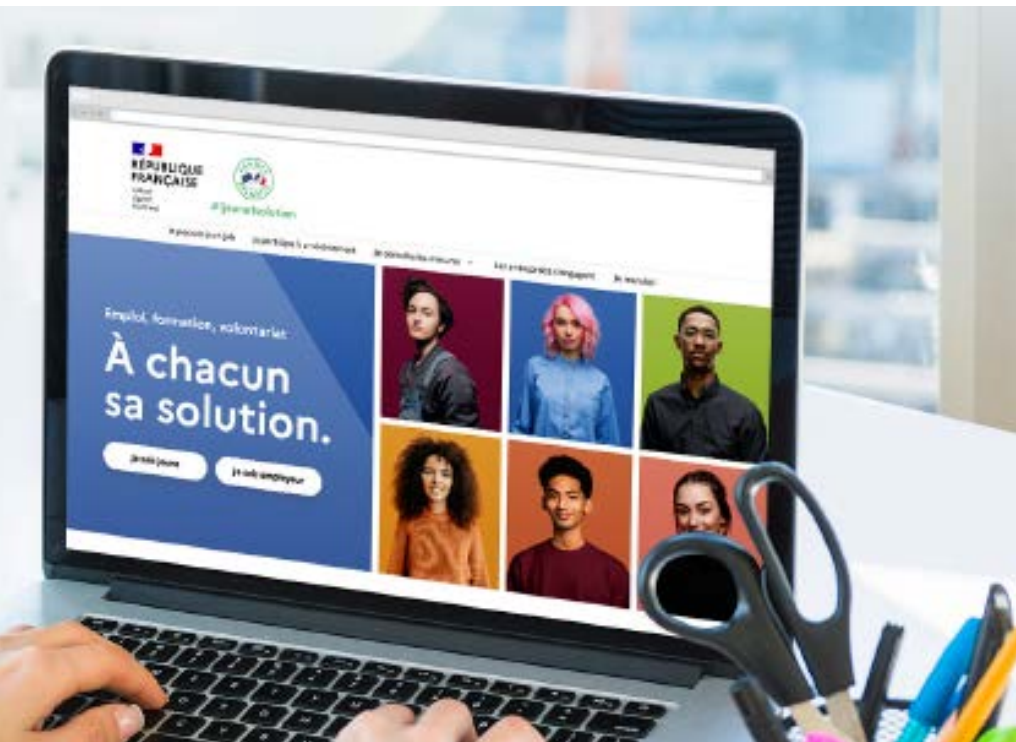
France relance renforce la compétitivité du territoire avec une baisse des impôts de production de 57.4 M d'euros pour 6287 entreprises du département en 2020 et 2021.

France Relance s'inscrit dans le maintien d'un réseau de services culturels, dans la préservation de notre patrimoine et notamment des monuments historiques avec 3.6 M d'euros alloués pour :

- La restauration et l'aménagement de la Cathédrale de Saint-Denis
- La restauration du Palais Rontaunay
- La remise aux normes du Fonds Régional d'Art Contemporain

Volet Cohésion

France Relance c'est donner des perspectives aux jeunes avec le plan « 1 jeune, 1 solution ».



Ce sont plus de 5000 jeunes réunionnais qui ont bénéficié du « plan jeunes » en 2020 dont :

1289

primes à l'embauche

1744

emplois aidés

2159

contrats d'apprentissage

1744

emplois aidés

1289

primes à l'embauche

1685

Parcours emploi compétences

59

Contrats initiative Emploi

13M€

alloués à la rentrée scolaire

France Relance soutient les communes dans leurs projets d'investissement local

- 12M d'euros de dotation à l'investissement local pour réaliser 26M d'euros d'investissements publics
- La réhabilitation de 3 logements témoins dans le cadre de la réhabilitation de la caserne Beaulieu à Saint-Benoit
- La réhabilitation de l'école primaire du centre-ville à Sainte-Rose
- L'aménagement du Parc Boisé au Port

LES BELLES HISTOIRES

Les 6 premières entreprises lauréates

Glass'ternative : construction d'une usine de traitement des déchets verre pour transformation en matériaux (sable de filtration, substitut ciment...)

STARUS : modernisation d'une cuisine centrale

Archipel Bois Habitat-Bourbon Bois Expérience: construction d'une usine de production de structures bois pour l'habitat, parquets, charpentes, bardages

Bourbon Plastiques Emballages : investissement dans de nouveaux équipements de production pour la création de sacs en papiers, films complexes, flacon PET

SORETOLE : acquisition d'une nouvelle ligne de profilage pour la production de tôles

ARMA SUD : acquisition d'une nouvelle ligne de production pour son activité de tréfilage



[Découvrez le projet d'Arma Sud soutenu par France Relance](#)



[Découvrez le projet d'Bourbon Plastique soutenu par France Relance](#)

ACCORD FRANCE RELANCE

Cet accord régional de relance a pour objectif de mettre en cohérence l'ensemble des actions financés par :

- le Plan France Relance pour l'État et REACT UE FSE,
- les fonds propres de la Région Réunion et REACT UE FEDER,
- les fonds propres du Département de La Réunion et du FEADER Transition.

Il prend en compte la déclinaison territoriale des moyens du plan de relance européen (intitulé NEXT Génération UE et doté de 750 milliards d'€) et s'inscrit également dans la perspective de la mise en œuvre des nouveaux programmes européens couvrant la période 2021-2027.

Objectifs :

1- Assurer la lisibilité, la cohérence et la transparence entre les différentes actions de relance à La Réunion afin de permettre une utilisation efficiente par les bénéficiaires de ces actions, et articuler efficacement l'ensemble des moyens, avec pour objectif de définir des lignes de partage les plus précises et les plus opérationnels entre les différents instruments.

Sont mentionnés ci-après les moyens déconcentrés indicatifs du plan France Relance, de même que les actions du plan France Relance qui sont localisables à La Réunion ainsi que les actions de relance finançables par REACT UE et celles intégrées aux futurs PO 2021-2027 concernés au titre de la relance.

2- Donner la priorité à une exécution rapide des plans de relance par la mise en œuvre de moyens humains, techniques et réglementaires appropriés, afin d'en maximiser l'impact attendu en matière économique, social et environnemental. En cas de retard, des redéploiements pourront être effectués au niveau national et au niveau des programmes européens.

3- Déterminer les axes de travail d'une adaptation de l'actuel contrat de convergence et de transformation 2019-2022 pour y intégrer des mesures territorialisées du plan de relance national puis y travailler avec les autres partenaires et mettre en œuvre la clause de revoyure à mi-parcours prévue lors de sa signature.

4- Mettre en place une gouvernance partagée à plusieurs niveaux avec :

- un comité régional de pilotage et de suivi de la relance, co-présidé par le préfet de région, le président du Conseil régional, le président du Conseil départemental et le directeur régional des finances publiques,
- un comité technique régional opérationnel réunissant le Secrétaire général des affaires régionales, le sous-préfet à la relance et les directeurs généraux des services du Conseil régional et du Conseil départemental,
- un comité de suivi technique des projets par micro-région réunissant les services de l'EPCI concerné, des communes membres, de l'Autorité de Gestion FEDER-FSE+, de l'Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière européennes et de l'État

Comité régional de pilotage

Ce comité sera chargé de :

- d'assurer l'information des citoyens, des collectivités et des entreprises de la région sur les mesures du plan de relance national,
- d'assurer le suivi des mesures déconcentrées du plan France relance,
- donner une vue d'ensemble de l'application des mesures de relance à La Réunion, notamment de leur exécution financière,
- de signaler les difficultés opérationnelles dans la mise en œuvre du plan de relance et de proposer des mesures pour chacun des instruments déployés,
- **d'examiner les lignes de partage, chaque fois que possible et nécessaire entre les différents instruments.**

Il sera notamment composé de représentants des collectivités locales et de leurs groupements, du président du conseil économique, social et environnemental de La Réunion, du président du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion, des partenaires sociaux et du monde économique, des services de l'État, du Conseil régional et du Conseil départemental et des opérateurs de l'État.

Comité technique régional opérationnel

Ce comité technique régional opérationnel réunit le Secrétaire général pour les affaires régionales, le sous-préfet à la relance et les directeurs généraux des services du conseil régional et conseil départemental.

Ce comité, dont le secrétariat sera assuré par l'Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière européennes, sera chargé de :

- préparer les réunions du comité régional de pilotage et de suivi de la relance,
- veiller à la meilleure articulation des dispositifs et la déclinaison des lignes de partage
- proposer au préfet les mesures d'assouplissement réglementaire nécessaire à la bonne avancée des projets,
- donner un avis sur les critères de sélection pour les actions relevant des mesures déconcentrées du plan France relance, de REACT UE et des mesures de relance du FEADER,
- examiner pour avis avant décision les projets relevant de différentes actions soutenues (actions des mesures déconcentrées ou pour lesquelles un avis territorial est demandé au titre du plan France relance et actions de relance finançables par REACT UE et celles intégrées aux futurs PO 2021-2027 concernés au titre de la relance).
- prévenir tout double financement des projets.

Comité de suivi technique des projets

Un comité de suivi technique des projets par micro-région réunissant les services de l'EPCI concerné, des communes membres, de l'Autorité de Gestion FEDER-FSE+, de l'AGILE et de l'État.

Ce comité, dont le secrétariat est assuré par l'EPCI, sera chargé de :

- faire un état d'avancement des projets,
- identifier les difficultés de mise en œuvre,
- formuler des propositions visant à accélérer l'émergence, le déroulement des projets et les certifications de dépenses.